

Bulletin N°14 du 12 juillet 2022

Résumé de la semaine

Suite au temps chaud et sec de la semaine passée, l'irrigation s'est globalement maintenue partout. Compte tenu de l'augmentation des températures et en l'absence de précipitations pour les 10 prochains jours, un tour d'eau supplémentaire est conseillé sur la plupart des parcelles dès que possible.

Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'autolimiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

Attention : L'arrêté sécheresse n°11 de la préfecture sort exceptionnellement ce lundi. Il sera valide jusqu'au prochain qui devrait sortir le mercredi 20 juillet. Cette sortie avancée implique une modification du relevé des **compteurs sur irrig'eu qui devra se faire entre le mardi 12 juillet et le mercredi 13 juillet à midi**. De plus, compte tenu de l'augmentation de la durée d'irrigation entre deux arrêtés (8 à 9 jours au lieu d'une semaine), une augmentation des volumes hebdomadaires au prorata des jours supplémentaires est autorisée (détail ci-dessous)

3 bassins sont en **crise** :

Argance	Aune	Tusson + Veuve + Anille
----------------	-------------	--------------------------------

4 bassins sont en **alerte renforcée** :

Braye	Due-Narais	Sarthe Médiane	Vive Parence
--------------	-------------------	-----------------------	---------------------

3 bassins sont en **alerte** :

Gée	Merdereau	Vaige-Taude-Erve
------------	------------------	-------------------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eu en cliquant [ICI](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

5 bassins sont en **vigilance**

Deux Fonds	Loir	Sarthe amont	Sarthe aval	Vegre
-------------------	-------------	---------------------	--------------------	--------------

Détail de la règle pour l'augmentation des volumes autorisés sur 8-9 jours au lieu de 7

Vous nous avez fait part des risques de dépassement du VHR pour la prochaine semaine du fait de la prise avancée au lundi de l'arrêté de restriction en date de ce jour, le prochain n'étant prévu que mercredi de la semaine prochaine.

Vous nous indiquez également avancer les remontées de compteur avant mercredi. La période concernée comptera donc 8 ou 9 jours selon la date de remontée de compteur des irrigants.

Nous vous informons que cette donnée sera prise en compte pour les contrôles diligentés sur irrig'eu ou sur le terrain et ne fera pas l'objet de non conformités sous réserve que:

- le dépassement du VHR corresponde au prorata du nombre de jour (8 ou 9 jours)
- le cumul des 2 semaines (la précédente et celle en cours) ne dépassent pas les volumes autorisés en fonction des restrictions de la zone.

Point météo

Météo de la semaine passée

Période 06/07 au 11/07	Pluies (mm)	ETP (mm)	Sommes températures (base 6°C)
Loué	0	36	92
Le Lude	0	35	95
Ancinnes	0	35	87
Volnay	0	34	89

Source : Weather Measures.

Les températures de la semaine sont en hausse depuis le 5 juillet (20°C en moyenne). La demande climatique a par conséquent également augmenté à 5.8 mm/jour en moyenne.

Prévisions météo à 9 jours

	Mardi 12/07	Mercredi 13/07	Jeudi 14/07	Vendredi 15/07	Samedi 16/07	Dimanche 17/07	Lundi 18/07	Mardi 19/07	Mercredi 20/07
Temps									
T° min/max (°C)	18/34	21/36	22/31	13/30	12/31	15/35	19/41	15/33	13/33
Pluie (mm)	0	0	0	0	0	0	0	0.5	0.9
ETP (mm)	6.9	7.3	7.5	7.8	8	9.7	11.8	8.5	7.2
Vent (km/h)	5 - 15	5 - 30	15 - 30	10 - 30	15 - 20	15 - 25	15 - 25	10 - 30	15 - 30

Sources : Météociel/Weather Measures (« prévisions ») – Commune Le Mans

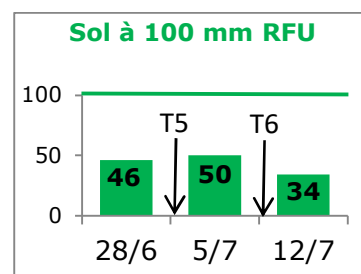
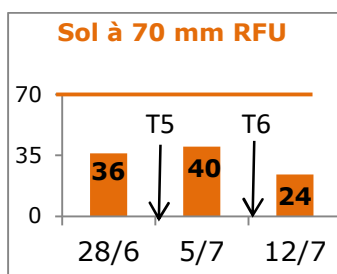
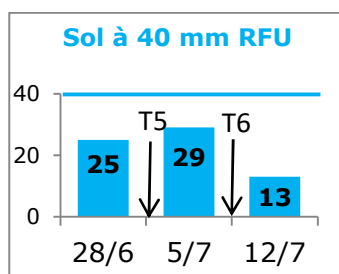
Le temps restera sec avec des températures maximales dépassant largement les 30°C. La demande climatique va également grimper à 8.2 mm/jour en moyenne (pointe à plus de 11 mm) et le vent sera plutôt faible.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont du stade 15 feuilles au stade grains blancs.

Ils vont avoir des besoins importants en eau. Compte tenu du temps sec et plus chaud annoncé et de la forte demande climatique, un tour d'eau est conseillé sur la plupart des parcelles dès que possible.

Bilan hydrique au 12 juillet pour un maïs au début grains en formation au Lude



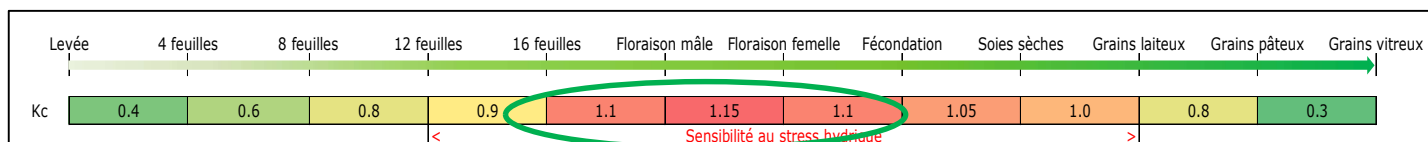
On est à 33 % de la RFU max. Compte tenu du temps sec et chaud annoncé, un 7^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager dès que possible.

On est à 34% de la RFU max. Là aussi, un 7^{ème} tour d'eau de 30 mm est à envisager dès que possible.

On est à 34% de la RFU max. Un 7^{ème} tour d'eau de 30 mm est également à envisager dès que possible.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 12/7 = état de la réserve au 5/7 + pluies du 5 au 11/7 + irrigation – (Kc (maïs début grains en formation) x ETP Le Lude du 5 au 11/7) = 29 + 0 + 30 – (1.1 x 42*) = 13 mm (*ETP 7 jours = 35+7mm)

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



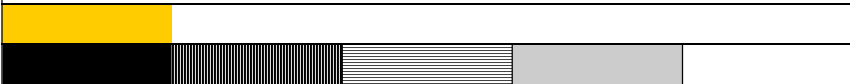
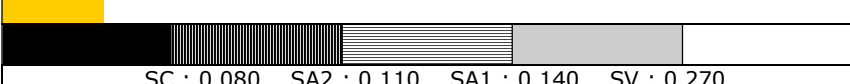



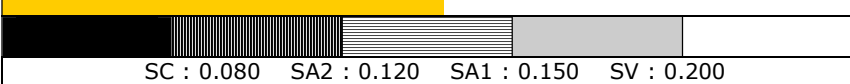
En multipliant le coefficient cult ural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 17 feuilles. Il n'a pas plu. Un 3^{ème} tour d'eau a été réalisé le 8 juillet. On est à 57% de la RFU. Compte tenu de la météo chaude et sèche, le prochain tour d'eau (35 mm) est à prévoir le 15 juillet.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à grains en formation. Il n'a pas plu. Un 4^{ème} tour d'eau a été fait le 9 juillet. On est à 35% de la RFU. Le prochain tour d'eau (35 mm) devrait revenir le 13 ou le 14 juillet.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture exceptionnellement avant le mercredi 13 juillet à midi sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.015 m ³ /s.	Niveau d'alerte : En dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.067 m ³ /s.	Niveau d'alerte : En dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.201 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.298 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.129 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : autolimitation des prélèvements
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.139 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

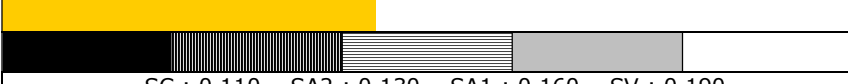
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise


(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

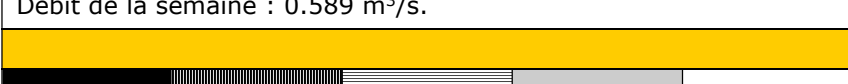
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture exceptionnellement avant le mercredi 13 juillet à midi
sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

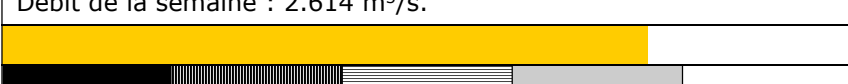
Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 5.286 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	

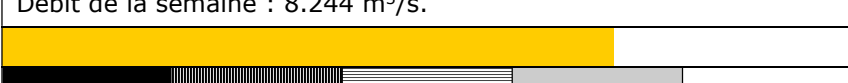
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 7.779 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de vigilance
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.142 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.258 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.589 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 2.614 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de vigilance
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 8.244 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en-dessous du seuil de vigilance
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture exceptionnellement avant le mercredi 13 juillet à midi
sur **irrig'eau** en cliquant **ICI** ou par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr**

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.060 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.094 m ³ /s.	Niveau d'alerte : En dessous du seuil de crise.
		Restrictions : interdiction des prélèvements
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.087 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.684 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : inférieur à 0.110 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

- (1) y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.
 (2) : - 20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.
 (3) : - 40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe
 SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
 Site du Mans
 15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
 Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Eric PLESSIS, Louise TALBI,
 Romain CRUCHET

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
 Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN

Avec le soutien financier de :



Reproduction interdite

Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau3>